

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2022/33

De la commune de RIVARENNES

Séance du JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BUREAU Agnès, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	: 15	Représenté	: 00
En exercice	: 15	Votants	: 13
Qui ont pris part à la délibération	: 13	Exprimés	: 13
Date de la convocation	: 17 novembre 2022	Pour	: 13
Date d'affichage	: 17 novembre 2022	Contre	: 00
		Abstention	: 00

Présents : Mesdames et Messieurs BUREAU ALLARD BOYER DUBOIS RÉAL JOUET LELIEVRE OBERT PERREAU VERNEAU LENOIRE BUSSEREAU TABARY

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Objet : Vote des tarifs communaux 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Cimetière

	15 ans	30 ans	50 ans	Dispersion des cendres
Concession de terrain		160.00 €	300.00 €	
Concession caveautin	100.00 €	150.00 €		
Jardin du souvenir				70.00 €
Columbarium	350.00 €	500.00 €		

Droit de place

Taxis	110.00 € par an
Emplacement vide-grenier	0.30 € le ml
Emplacement ponctuel commerçants	10.00 €
Emplacement hebdomadaire commerçants	110 €/an

Photocopies associations

	A4	A4 recto/verso	A4 papier fourni	A4 recto/verso papier fourni	A3	A3 recto/verso	A3 papier fourni
Noir et Blanc	0.20 €	0.25 €	0.15 €	0.20 €	0.25 €	0.45 €	0.20 €
Couleur	0.25 €	0.30 €	0.20 €	0.25 €	0.30 €	0.50 €	0.25 €

.../...

Location salle des fêtes

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Vin d'honneur	50.00 €	60.00 €
1 Journée	120.00	210.00 €
2 journées	190.00	300.00 €
Forfait chauffage par jour	30.00 €	60.00 €
Location du matériel	40.00 €	60.00 €

Vente de bois de chauffage sur pied

Bois dur	Bois tendre
15.00 € le stère	10.00 € le stère

Rivarenes, le 25 novembre 2022

Le Maire,

Certifié exécutoire : reçu en Sous-Préfecture le 25 NOV 2022
Publié ou Notifié le 25 NOV 2022



NOV. 2022

Agnès BUREAU



Le Maire,

Agnès BUREAU